

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***16309973***Déposé
03-05-2016

Greffe

0653758620

N° d'entreprise :**Dénomination (en entier) : SPEED2SCALE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Drève de Colipain 161
(adresse complète) 1420 Braine-l'Alleud**Objet(s) de l'acte : Constitution**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

~~Aux termes d'un acte reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, le vingt-neuf avril deux mil seize, a été constituée la Société Privée à Responsabilité Limitée dénommée « SPEED2SCALE », dont le siège social sera établi à 1420 Braine-l'Alleud, Drève de Colipain 161 et au capital de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), représenté par cent parts sociales (100), sans désignation de valeur nominale.

Associés

- Monsieur JONCKERS Marc Emile Marie Raymond, domicilié à Braine-l'Alleud, Drève de Colipain 161.
- Madame van MAAREN Laura Catherine, domiciliée à Braine-l'Alleud, Drève de Colipain 161.

Forme dénomination

La société a adopté la forme juridique de société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « SPEED2SCALE ».

Siège social

Le siège social est établi à à 1420 Braine-l'Alleud, Drève de Colipain, 161.

Objet social

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation :

- Toutes activités relatives à la traduction ou à l'interprétariat, y compris l'adaptation de contenus multimédia et la production (audio, vidéo, dubbing, voice-over, etc.)
- Toutes activités de conseils et assistance en matière d'exportation, y compris toutes les activités commerciales d'import-export, missions à l'étranger, négociations de contrats, participation à toutes sortes d'opérations d'achat et de vente, études des aspects financiers, techniques et contractuels de toutes missions à assumer hors de Belgique ;
- Toutes activités d'assistance à l'établissement d'offres au point de vue financier, commercial et administratif ;
- Toutes activités de conseil aux entreprises et particuliers, notamment études de plans stratégiques, l'amélioration de procédés, de processus et l'optimisation de la productivité ;
- Toutes activités de coaching et de formation, notamment dans les l'art du spectacle et la production audio-visuelle ;
- Toutes activités d'organisation d'événements pour les particuliers et les entreprises, notamment « team building », stages d'apprentissage et de formation
- Toutes activités liées à la prestation artistique (musique, arts de la scène)
- Le développement et la commercialisation :

*de logiciels, bases de données, sites internet, plateformes publicitaires, concepts marketing, service en ligne (notamment la création, la mise en place et le développement de réseaux), services de

consultance et d'une manière générale toutes activités liées à ces domaines notamment à des fins de publicité et de statistiques ;

*de produits et de services ainsi que de concepts marketing visant à améliorer la distribution et l'utilisation des produits et services précités et notamment le développement d'une plateforme destinée à offrir la possibilité à des groupes d'internautes d'organiser en direct, des actions dans divers domaines et de les réaliser concrètement grâce au pouvoir d'influence de leur nombre.

La société aura également pour objet :

D'étudier, de créer, de développer, de réaliser, d'exploiter, d'implémenter, d'installer, de commercialiser et de distribuer des applications Internet et apparentées, ainsi que la fourniture de tous les services liés.

D'étudier, de créer, de développer, de réaliser, d'exploiter, d'implémenter, d'installer, de commercialiser et de distribuer tant des applications logicielles propres et de système dans un but de les vendre comme paquet standard, que le développement de softwares sur mesure.

Toutes les activités relatives à la communication et au traitement électronique d'informations, sous quelque forme que ce soit dans le même domaine.

L'exercice d'activités relatives au planning d'entreprise, au développement de projets en ce compris les projets de développement locaux et à la fourniture de services virtuels à l'étranger.

L'exercice d'activités en rapport avec le planning du système et le plan du système, le développement du système, la programmation, le développement d'applications et d'instruments et technologies.

L'exercice d'activités en relation avec l'intégration du système, IT Out Sourcing, les services offerts par le réseau, en ce compris la vente et la maintenance de l'équipement du système.

L'exécution d'analyses, de développements, de recherches, de renouvellement, d'études et d'expérimentations de toutes sortes et la description relative aux ordinateurs, à l'électronique informatique, au software et aux solutions software, à la télécommunication, la transmission d'informations et de données, aux équipements, machines et à l'appareillage et l'application de ces produits, le développement et l'utilisation du software et des services software.

La prospection et l'obtention d'ordres, et la commercialisation de tous produits en rapport avec le software informatique au nom de toutes sociétés ou l'intervention en qualité d'agent pour cette société.

L'achat et la vente, la location et l'exploitation de hardware, software, brevets, licences, marques et know-how en général.

Le commerce en gros et en détail, l'import-export de tous porteurs de sons et d'images ou produits apparentés, de tous produits multimédia c'est-à-dire ordinateurs, hard et software, et services apparentés, CD-Rom, CDI, Internet et tous les produits média interactifs et leurs accessoires, et de toutes littératures relatives à la technologie multimédia, informatique, ou de communication.

Le consulting, la formation, et le conseil en matière d'informatique, ainsi que le management et la fourniture de conseils en ce qui concerne la formation et l'assistance en matière d'automatisation, de communication et d'expertise.

La création, l'organisation, la promotion de tous événements, concerts, spectacles, réunions, conférences, foires et salons ainsi que toutes activités commerciales et administratives en rapport avec l'organisation d'événements de toutes sortes.

La société peut effectuer tous les programmes d'étude en rapport avec de nouveaux produits ou procédés ainsi qu'obtenir, exploiter et céder tous les brevets, permis ou marques.

La société peut également s'engager dans la gestion, l'achat et la vente, le morcellement, la location de biens immobiliers bâtis ainsi que non bâtis, la construction, transformation, démolition des bâtiments, et la valorisation de tous biens immobiliers.

La société peut effectuer la gestion journalière, la direction et le contrôle en sa qualité d'administrateur, de liquidateur ou autre, de sociétés liées ou autres, même si leur but est différent du sien.

La société peut s'intéresser par toute voie dans toute affaire, entreprise ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut exercer ses activités soit pour son propre compte, soit en participation avec des tiers, soit pour compte de tiers.

La société peut en général effectuer toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, qui sont en rapport directement ou indirectement, totalement ou partiellement, avec son objet ou qui sont de nature à faciliter ou à promouvoir son développement.

La société peut réaliser son objet partout, de quelque manière que ce soit et conformément aux modalités qui lui paraîtront le plus adéquat.

Elle peut s'immiscer par apport, fusion, inscription ou de toute autre manière dans toute entreprise,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

association ou société qui ont un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), représenté par cent parts sociales (100), sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/centième (1/100ième) du capital social souscrit intégralement et libéré partiellement de la manière suivante :

Monsieur JONCKERS Marc, prénommé, à concurrence de nonante-neuf parts sociales (99), pour un apport de dix-huit mille quatre cent quatorze euros (18.414,00 €) libéré partiellement à concurrence de six mille deux cents euros (6.200,00 €) ;

Madame van MAAREN Laura, prénommée, à concurrence d'une part sociale (1), pour un apport de cent quatre-vingt-six euros (186,00 €) libéré partiellement à concurrence de soixante-deux euros (62,00 €).

Total : cent parts sociales (100).

Répartition bénéficiaire

Sur le bénéfice net, après impôts et transfert aux réserves immunisées, il est prélevé cinq pour cent au moins pour former le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteindra le dixième du capital social.

Le solde sera réparti également entre toutes les parts, sauf le droit de l'assemblée générale de l'affecter à un fonds de réserve spéciale, de le reporter à nouveau ou de lui donner toute autre affectation.

En cas de dissolution, après réalisation de l'actif, apurement du passif ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, le solde éventuel sera réparti entre les associés dans la proportion des parts sociales par eux possédées.

Si les parts sociales ne sont pas libérées dans une égale proportion, le(s) liquidateur(s) rétablis(se)nt préalablement l'équilibre, soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à l'initiative de la gérance ou des commissaires au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai à dix-huit heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Sauf dans les cas où la loi en décide autrement, chaque part sociale donne droit à une voix, l'assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté et les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Désignation des personnes autorisées à gérer et leurs pouvoirs

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat, leur rémunération et, s'ils sont plusieurs, leurs pouvoirs.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs attribués à la gérance lui sont dévolus.

S'il y a plusieurs gérants, ils forment ensemble le conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant a tous pouvoirs pour agir seul au nom de la société et représente la société à l'égard des tiers et en justice; il peut accomplir en son nom tous actes d'administration et de disposition; tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale est de sa compétence.

Chaque gérant peut constituer sous sa responsabilité des mandataires spéciaux pour des actes déterminés.

Le contrat de société étant clôturé et les statuts sociaux étant arrêtés, les comparants ont pris, à terme, les décisions suivantes, lesquelles deviendront effectives lors de l'obtention par la société de la personnalité juridique, conformément à l'article 2 § 4 du Code des Sociétés :

1) Gérant

Les comparants décident de nommer en tant que gérant, pour un terme indéterminé :

- Monsieur JONCKERS Marc, prénommé, qui accepte.

Le mandat du gérant est exercé à titre non rémunéré.

2) Commissaire

Les comparants constatent et déclarent qu'il résulte d'estimations faites de bonne foi qu'à tout le moins pour son premier exercice, la société répondra aux critères énoncés à l'article 141, 2° du Code des Sociétés, du fait qu'elle est considérée comme "petite société" au sens de l'article 15 dudit Code. En conséquence, ils décident à l'unanimité de ne pas nommer de commissaire.

Les comparants décident que le premier exercice social commencé le jour de l'acte de constitution se clôturera le 31 décembre 2017.

4) Date de la première assemblée générale ordinaire

Les comparants décident que la première assemblée générale ordinaire se tiendra en mai 2018.

5) Délégation de pouvoirs

Les comparants déclarent constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la Société Civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée « ODB & Associés » ayant son siège social à 1410 Waterloo, Drève Richelle 161 - Bte 48 – bâtiment N, inscrire au registre des personnes morales sous le numéro 0830.249.724, aux fins de procéder à l'immatriculation de la présente société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et à l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire auprès de toute administration et/ou société généralement quelconque.

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et pour les formalités en rapport avec la TVA.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Dimitri CLEENOWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé.

Déposé en même temps: expédition conforme de l'acte.